



**Fébrilité et panique générales chez les trafiquants de pierres précieuses et leurs parrains tapis dans des milieux insoupçonnés, suite à l'ouverture d'une enquête judiciaire. Le garde des Sceaux, aujourd'hui, pris pour cible, par ceux-là mêmes qui ont fait appel à la justice, sans doute dans l'inavouable dessein de brouiller les pistes, semble, apprend t-on, imperturbable. Tel est pris qui croyait prendre.**

Incontestablement, le ministère de la Justice a donné un grand coup de pied dans la fourmilière du trafic d'or. La preuve ? Les trafiquants de tout poil et leurs comparses sont en transe, depuis un moment. Leur manœuvre visant à faire main basse sur les 80 kg d'or a été éventée. Pis, ceux-là mêmes qui ont saisi la justice, dans le but de brouiller les pistes, sont tombés dans leur propre piège.

Alors, au fur et à mesure qu'ils sont rattrapés par les faits, certains journaux et autres lanceurs d'alertes, à leur solde, multiplient des tirs contre Laurent Esso. Pourtant, le ministre d'État, ministre de la Justice, garde des Sceaux n'intervient à aucun moment dans la conduite de cette affaire. Les magistrats travaillant librement et ne recevant aucun ordre de la chancellerie.

Qu'ont-ils à mêler Laurent Esso dans leurs déboires judiciaires ? Est-ce une manœuvre désespérée de leur part pour obtenir un quelconque traitement de faveur ? Peine perdue. Car, selon nos sources, la justice n'a l'intention ni de transiger ni de se laisser influencer par quelle que cabale que ce soit. Chaud devant pour la confrérie des magouilleurs !

L'affaire. Les faits remontent au 3 août 2019. Un capitaine des Douanes, du nom de Ndjessa Onana, est de service à l'aéroport de Douala lorsqu'il tombe sur un colis suspect. L'homme n'en croit pas ses yeux. Il est en face de trois paquets de lingots d'or, d'un poids de 60 kg environ, et d'une valeur financière, estimée à 1.440.000.000 (un milliard quatre cent quarante mille) Fcfa. Le douanier procède à la saisie et fait débarquer, de l'avion d'Ethiopian Airlines, les propriétaires du colis. En l'occurrence Sallé Idriss et Abdoulaye Harouna.

Ceux-ci ne disposent d'aucun document les habilitant à se livrer à l'exportation d'or. Un procès-verbal de saisie et de constat d'infraction «de contrebande de pierres précieuses»-est établi le même jour. Le colis, est placé sous la surveillance du commandant de la subdivision des Douanes de l'aéroport de Douala. C'est un mois plus tard que Le chef secteur des Douanes Sophrey

Hamilton, territorialement compétent, adresse une requête au président du tribunal de première instance (Tpi) de Douala-Bonanjo, demandant que les lingots d'or soient remis à l'État, conformément aux articles 403 et 406. Autre hic, tout se passe à l'insu du procureur de la République, qui aurait pourtant dû être à la manette de la procédure.

Surtout qu'il s'agit d'une opération relevant de la police judiciaire. Au parfum, le procureur adresse un courrier au chef secteur des Douanes, afin de s'enquérir du lieu de sécurisation des lingots, en vue d'y dépêcher un officier de police judiciaire pour expertiser le minerai. Silence radio. Malgré plusieurs relances, le chef secteur Douanes s'enferme dans un mutisme des plus suspects.

Banditisme organisé . Au terme d'une longue traque, le chef secteur, qui jouit, également, du statut d'officier de police à compétence spéciale, est interpellé. Son audition révèle l'étendue de la mafia. De lui, le procureur apprend que l'or, saisi, a été acheminé à Yaoundé sur ordre (non écrit) de sa hiérarchie. Où se trouvent les trafiquants d'or ? Ceux-ci ont été libérés après avoir payé tantôt 700 millions, tantôt 901 millions au trésor public.

Cependant, aucune quittance ne corroborent, jusqu'à l'heure, ces propos. D'ailleurs, le fait que la somme varie, sans cesse, montre bien que tout ce que le chef secteur des Douanes a raconté n'est que mensonge. Le flou subsiste également sur la quantité d'or saisie. 60 kg ou 80 kg ? Les enquêtes permettront d'en avoir le cœur net

Disposant de suffisamment d'éléments, le procureur de la République engage des poursuites judiciaires pour détournement de biens saisis, recel de malfaiteurs et dissimulation de procédures. Des délits prévus et punis par le Code pénal. Panique générale. Des parrains, haut placés, entrent en scène. Il faut maquiller le crime d'un vernis de légalité.

Dans la précipitation, le ministre en charge des Mines, Gabriel Dodo Ndoke, prend, le 12 janvier 2021, un arrêté portant création, organisation et fonctionnement d'une commission spéciale pour «dégager les conséquences éventuelles aux plans minier, fiscal, douanier et judiciaire de l'affaire. Curieux, quand on sait que la saisie a eu lieu en 2019. Et, que depuis deux ans, la justice sollicitait, en vain, les acteurs pour des explications. Comment une commission créée par le ministre en charge des Mines peut-elle tirer les conséquences judiciaires d'une affaire, en lieu et place du ministère de la justice ?

Toujours dans l'agitation, la mafia va adresser une lettre au président du Tpi de Douala-Bonanjo, dans le dessein d'empêcher la comparution des douaniers mis en cause. Nul doute que l'audition de ces derniers va révéler les tentacules du réseau de détournement des lingots d'or.

Agitation stérile. Malgré la très surprenante lettre du ministre délégué auprès du ministre des Finances, Yaouba Abdoulaye, le 23 septembre 2021, les douaniers incriminés vont être inculpés des chefs de détournement des biens saisis et recel de malfaiteurs, puis gardés à la prison centrale de Douala. Avant d'être libérés, provisoirement, trois heures après.

Ces douaniers sont officiers de police judiciaire, comme le sont les fonctionnaires des Eaux et Forêts. Par conséquent, ils sont tenus, par les lois et règlements en vigueur, de collaborer avec le procureur de la République dans le cadre de leur activité de police judiciaire. Ce que les mis en cause n'ont pas fait pour des raisons, évidemment, inavouables. Pour leur part, les hommes de droit sont, à la fois, choqués et révoltés par la lettre du ministre Yaouba Abdoulaye.

D'après eux, ce n'est ni plus ni moins qu'une interférence dans une affaire judiciaire en cours. Selon des observateurs avertis, par leurs agissements, au demeurant pitoyables, Gabriel Dodo Ndoke et Yaouba Abdoulaye apparaissent comme les cerveaux de la mafia. Le premier a créé une commission pour noyer l'affaire. Le second s'est livré à un pathétique trafic d'influence, en voulant soustraire les douaniers poursuivis aux auditions du procureur de la République.

«Quel intérêt à mettre cette correspondance sur la place publique si ce n'est dans le dessein de manipuler l'opinion publique ?», s'interroge, tout haut, un avocat approché par votre journal. Par ailleurs, l'on découvre que le fameux chef secteur des Douanes avait initié une procédure judiciaire.

Dans quel but, puisque celui-ci s'est maintes fois débiné face aux convocations du procureur de la République ? Tout laisse croire que l'homme voulait manipuler la justice. Pris dans son propre piège, la mafia multiplie les signes de fébrilité, tout en inondant les réseaux sociaux d'intox. Rien n'y fera. Sereine, la justice entend aller jusqu'au bout. Les bandits à col blanc rendront gorge, jusqu'au dernier radis !

**InfoMatin**

---